

Au commencement de cette année, le même Conseil municipal, « qui a la dévotion de sa ville », pour employer l'heureuse expression d'un critique, s'est rendu acquéreur, au prix d'un million, de l'ancien hôtel de Sens, édifice privé du xv^e siècle. Après l'avoir fait réparer, il se propose d'y installer le trop plein des collections des temps mérovingiens et du moyen Age qui encombrent l'hôtel Carnavalet, ses pierres tombales, ses statues, ses armures et ses meubles anciens. Ce sera donc un second musée historique archéologique, tel que nous le réclamons ici, pour l'établissement duquel Paris ne craint pas de dépenser des sommes considérables; car il se rend compte qu'un tel musée est un ornement pour une ville, une source d'études pour les savants et les artistes, et un attrait pour les étrangers. Tout le monde artistique et antiquaire s'est réjoui de cette acquisition, et toute la Presse l'a approuvée, parce que, ainsi que

des économies indignes d'une grande ville et d'un département qui se font gloire de leur haut degré de civilisation. Ce devrait être l'honneur d'une assemblée de savoir encourager et soutenir les Sociétés qui se consacrent à l'étude des sciences et des arts dans un but absolument désintéressé, et qui par leurs travaux contribuent à l'ornement et à la renommée de leur pays. Chose étrange ! pendant que l'État organise à grands frais l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, on voit la seconde ville de France refuser quelques faibles secours, une vraie goutte d'eau dans l'océan de son budget, à des Sociétés d'amateurs, dont l'unique souci est d'augmenter la somme des connaissances humaines, et d'en répandre le goût et les bienfaits dans toutes les classes de la société. Espérons qu'il se trouvera tôt ou tard quelqu'un assez éclairé et désintéressé pour suppléer à cette abstention fâcheuse des corps élus, en fournissant, à des Sociétés si dignes d'encouragement, le local et les ressources dont elles ont besoin pour continuer leurs utiles travaux. En retour, celles-ci conserveraient avec reconnaissance le nom et le souvenir de celui qui les aurait libéralement aidées.